



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE

Modalités de mise à disposition et consultation des documents préparatoires
(Articles R. 225-73-1 et R. 225-83 du Code de commerce)

Dans le contexte sanitaire actuel et compte tenu des mesures de restriction de déplacement et de rassemblement prises par les pouvoirs publics, le Directoire du 6 mai 2020 a décidé que, conformément à l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et au décret 2020-418 du 10 avril 2020, **l'Assemblée Générale Mixte de SYNERGIE convoquée le 18 juin 2020 à 10h30, au siège social de la Société situé au 11, avenue du Colonel Bonnet, 75016 Paris, se tiendra exceptionnellement à huis clos**, sans que les actionnaires ou les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 13 mai 2020 (bulletin n°58) et sera suivi de l'avis de convocation conformément à la réglementation en vigueur.

Les documents prévus à l'article R. 225-83 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée.

Les documents prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés et téléchargés à partir du site internet de la Société (www.synergie.com).

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. En conséquence, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société.

SYNERGIE
Siège social : 11 avenue du Colonel Bonnet 75016 PARIS
Société Européenne au capital de 121.810.000 euros
329 925 010 RCS PARIS

www.synergie.com